



AIDES

Manifestations agricoles et Pêche

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- [#Agroalimentaire](#)
- [#Agriculture](#)
- [#Pêche](#)

Ce dispositif vise à soutenir les manifestations agricoles à envergure locale, régionale ou nationale.

Objectif

- Valoriser des produits et des pratiques agricoles
- Accompagner les organisateurs de manifestations agricoles professionnelles ou grand public

Bénéficiaire

- Associations
- Collectivités territoriales
- Sociétés
- Établissements d'enseignement
- Établissements publics
- Groupement d'intérêt économique

Montant

- Manifestations à envergure locale ou régionale : aide forfaitaire maximale de 4 000 €
- Manifestations à envergure nationale dite structurantes : aide maximale de 50% du budget

Critères de sélection

- Valorisation des produits régionaux agricoles, aquacoles et agroalimentaires de qualité et/ou des pratiques agricoles.
- Pour les manifestations structurantes : montage et organisation d'une manifestation stratégique (salons, colloques, conférences ...) professionnelle ou grand public.

Comment faire ma demande ?

Les dossiers de demande d'aide pour les manifestations agricoles et pêche sont à déposer à l'adresse indiquée ci-dessous :

Région Nouvelle-Aquitaine

Direction Agriculture, Industries agroalimentaires et Pêche

Service filières promotion qualité

27 boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 LIMOGES CEDEX 1

Correspondants

• Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche

Service Relation aux usagers

[0549384938](tel:0549384938)

Service Relation aux usagers